

**DECISION PAR SUBDELEGATION
D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
CREATION TEMPORAIRE DE 2 POSTES
D'ADJOINT TECHNIQUE
DGA PATRIMOINE PUBLIC ET ENVIRONNEMENT
DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU**

DGA Ressources et relations aux administrés
- Ressources humaines et appui managérial - CL
N° 2023 - D - 199

LE Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

☐ Vu la délibération n° 2021.12.246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil au président,

☐ Vu l'arrêté n° 2022-A-100 du 23 mars 2022 de monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant le besoin lié à un besoin occasionnel pour le bon fonctionnement de la cellule enquête à la direction du cycle de l'eau,

DECIDE

Article 1 - Est approuvée la création de 2 postes d'adjoint technique à temps complet pour la période du 19 juin au 31 juillet 2023.

Article 2 - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

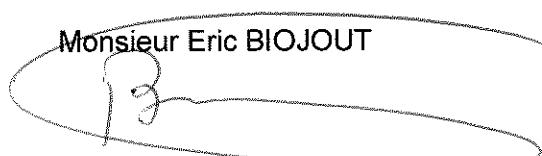
ANGOULEME, le 15 juin 2023

Par délégation,

Pour le Président,

Le conseiller délégué, membre du bureau

Monsieur Eric BIOJOUT



Certifié exécutoire reçu en

Préfecture le : 22 JUIN 2023

Publié ou notifié

Le : 23 JUIN 2023